



COMMUNE DE SAINT FERRIOL

Séance du 19 octobre 2023

Membres en exercice : 10	Date de la convocation: 12/10/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MARTY</i>
Présents : 7	Présents : Jean-Jacques MARTY, Incarnation MARTY, Jean-Claude SIRE, Gisèle GAVIGNAUD, Kévin DUBOIS, André JIMENEZ, Christian VIZCAÏNO
Votants: 9	
Pour: 9	Représentés: Patrick TRILLO par Incarnation MARTY, Marie-Claude SARDA par Gisèle GAVIGNAUD
Contre: 0	
Abstentions: 0	Excusés: Absents: Corine GIROD Secrétaire de séance: Jean-Claude SIRE

Objet: Demande de subvention pour travaux de réalisation d'un schéma directeur AEP - DE_021_2023

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de réaliser l'opération d'investissement suivante : Schéma directeur AEP par le biais d'un groupement de commande entre les communes de Saint-Ferriol et Granès et le Syndicat des Eaux de Saint-Juste et le Bézu.

L'agence technique Départementale de l'Aude a réalisé une pré-étude et a fourni une estimation s'élevant à 70 730 € HT pour l'ensemble des trois collectivités. La part à la charge de la commune de Saint-Ferriol s'élève à 24 113.33 € HT, celle à la charge de la commune de Granès s'élève à 21 473.33 € HT et celle à la charge du Syndicat des eaux de Saint-Just et le Bézu s'élève à 25 143.33 € HT.

Afin de financer ces travaux, M. le Maire propose de déposer une demande d'aide auprès du Département et de l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Municipal OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré

APPROUVE le projet de réalisation d'un schéma directeur AEP en rroupement de commande entre les communes de Saint-Ferriol et Granès et le Syndicat des Eaux de Saint-Juste et le Bézu

DECIDE d'approuver les estimations fournies par l'ATD11 pour un montant total de 70 730 € HT pour l'ensemble des collectivités

DECIDE de présenter une demande de financement pour la programmation 2024 et sollicite du Département et de l'Agence de l'Eau l'aide financière la plus élevée possible pour la réalisation des travaux énoncés précédemment.

PRECISE que le plan de financement de ce projet pourrait être le suivant :

Département (30 %)	=>	21 219.00 €
Agence de l'Eau (50 %)	=>	35 365.00 €
Commune de Granes (6.07 %)	=>	4 294.67 €
Commune de Saint-Ferriol (6.82 %)	=>	4 822.67 €
Syndicat des Eaux St Just et le Bézu (7.11 %)	=>	5 028.66 €

PREND ACTE que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans et que la durée totale de la validité des subventions est fixée à quatre ans.
DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de la Commune
DECIDE de donner mandat à M. le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Jean-Jacques MARTY

Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___